À Toulouse, le 06/11/2026

ACTE DE CESSION

Entre : le cédant Antoine Delmas, demeurant ou ayant son siège à : 25 rue des Récollets, 31000 Toulouse ; et le cessionnaire Association Scène Ouverte, demeurant ou ayant son siège à : 3 place Saint-Étienne, 31000 Toulouse.

Article 1 - Objet. Le cédant cède au cessionnaire, qui l'accepte, ce qui suit : un lot de matériel de sonorisation (deux enceintes, une table de mixage, quatre micros) décrit dans l'inventaire joint

Article 2 - Conditions financières. 1 200 euros. Modalités de paiement : virement à la signature

Article 3 - Date d'effet. La cession prend effet le 10/11/2026, date à laquelle le cessionnaire devient titulaire de ce qui est cédé.

Article 4 - Garantie. Le cédant déclare être titulaire de ce qu'il cède, en avoir la libre disposition et ne l'avoir cédé à aucune autre personne.

Article 5 - Formalités. Les parties accomplissent, chacune pour ce qui la concerne, les formalités rendues nécessaires par la nature de ce qui est cédé.

Fait en deux exemplaires originaux, un pour chaque partie.

Antoine Delmas (cédant) et Association Scène Ouverte (

Exemple gratuit créé avec mes-modeles.topexemples.fr/cession/